Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [6]

Artikel: Genève

Autor: Druey, Monique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275275

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Genève

Ouverture du Dispensaire des femmes pour une médecine fondée sur l'écoute et le partage des connaissances

Ouverture à Genève, le 17 mai, du Dispensaire des femmes, un établissement de soins qui est entièrement pensé, organisé et géré par des femmes pour des femmes.

Elles sont seize à s'être réunies pendant dix-huit mois, médecins, infirmières, sage-femme et autres représentantes de professions très diverses, pour mettre au point un projet où les rapports entre soignantes et soignées seraient différents, ni paternalistes, ni moralisateurs. Au contraire, des relations fondées sur la confiance, l'amitié. Pour être mieux soignées, disent-elles, chaque femme a intérêt à mieux se connaître et pour mieux soigner, il faut apprendre à mieux écouter, attentivement et sans hâte.

Au Dispensaire, un vaste appartement, meublé avec simplicité, rien n'évoque la médecine. Deux femmes de l'équipe du groupe reçoivent chaque patiente et font sa connaissance. C'est ensuite seulement que celle-ci s'entretiendra avec un autre membre du groupe selon ses besoins : examen gynécologique, y compris le dépistage du cancer, contraception (prescription et possibilité de discussion en groupe), diagnostic et traitement des infections, tests de grossesse, préparation à l'accouchement, accouchement à domicile, soins à la mère et à l'enfant après la naissance, allaitement et alimentation du nouveau-né, maladies des enfants. Des possibilités lui sont offertes de pratiquer l'auto-examen en groupe. Tous les soins sont remboursés par les caisses maladie.

Pour ouvrir ce dispensaire, il a fallu un médecin répondant qui est membre du groupe et qui sera rejointe par d'autres médecins lorsque celles-ci auront terminé leur formation. Dotée d'une formation de médecin généraliste, ce qui comprend la gynécologie, elle a aussi travaillé dans un service de pédiatrie. La sage-femme est diplômée, les infirmières ont le droit de pratiquer. Toutes les exigences de forme sont remplies.

Mais ces professionnelles de la médecine ont décidé de pratiquer autrement, de partager leur savoir avec les autres femmes du groupe, comme elles entendent le partager avec les femmes qui viendront les consulter. Il n'existe à l'intérieur du groupe aucune hiérarchie. D'ailleurs toutes touchent le même salaire. Leur objectif est de créer un espace où toute femme puisse chercher et trouver des réponses aux questions de santé qui la préoccupent, en se chargeant d'une part de la responsabilité.

C'est délibérément qu'elles ont choisi de ne pas pratiquer d'interruption de grossesse pour le moment, mais elles sont prêtes à donner toutes les informations nécessaires, ainsi qu'à fournir un soutien psychologique aux femmes qui en ont besoin, de façon à les aider à se prendre en charge. Elles n'ont pas l'intention non plus d'imposer aux femmes qui consultent des pratiques qui ne leur sont pas familières, tel que l'accouchement à domicile par exemple, car c'est à chacune de choisir en connaissance de cause la méthode qui lui convient le mieux. Les hommes ne sont pas totalement exclus du dispensaire, puisqu'ils peuvent accompagner leurs enfants ou leur compagne pour la préparation à l'accouchement.

Au fur et à mesure des besoins qui s'exprimeront, d'autres domaines pourront être abordés, tels que la ménopause ou les questions que se posent les adolescentes.

Pour l'instant, le Dispensaire est ouvert, 4, rue du Môle, à Genève (tél. 022/32 91 14), lundi de 13 h. 30 à 21 heures, mercredi de 9 heures à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 heures. Vendredi de 13 h. 30 à 17 heures. Il faut prendre rendez-vous l'après-midi. **A.-M. L.**

L'Union des Femmes à la rue

Fondée par Emilie Gourd il y a presque cent ans, l'Union des Femmes lutta sur plusieurs fronts pour l'amélioration de la condition féminine à Genève.

Or, pour une misérable question d'argent, l'Union des Femmes est devenue une clocharde ! Le loyer du 22, rue Etienne-Dumont devenait une charge si lourde qu'elle à été contrainte de mettre la clé sous le paillasson.

Qui nous aidera à trouver un appartement ou une arcade bien centrés ou au moins à proximité d'un transport public ? De notre côté, nous tirons toutes les ficelles qui passent à notre portée ; hélas, celles-ci ont une fâcheuse tendance à nous rester dans la main ! Toutes les propositions seront reçues avec reconnaissance.

Vers une mensualisation des impôts ?

L'Etat de Genève, comme de nombreux gouvernements à l'heure actuelle, manque d'argent. Aussi, M. Robert Ducret, conseiller d'Etat et chef du Département des finances et contributions, a-t-il mis sur pied un projet de versements mensuels des impôts, qui sera soumis en juin prochain au Grand Conseil genevois. Si cette «première» en Suisse est acceptée, elle pourrait entraîner d'autres cantons à suivre cet exemple. Ainsi, de février à octobre, dès 1979, le contribuable genevois devra verser chaque mois une partie de ses impôts. La somme totale sera déterminée sur la base de la taxation de 1977. En cas de dépassement ou de sous-estimation, l'Etat de Genève majorera les dernières mensualités ou accordera une ristourne, en fonction de la déclaration de 1978. Le mois de novembre sera réservé aux contributions ecclésiastiques.

L'Etat, qui a besoin d'argent dès le début de l'année, avait introduit le système d'escomptes aux personnes physiques et morales s'acquittant rapidement du versement de leurs impôts. En raison de cet escompte, les rentrées fiscales accélérées faisaient perdre à l'Etat 15 à 18 millions de francs par année ; il était, par conséquent, obligé d'emprunter à court terme et à des taux élevés. Les sommes perdues s'élevaient finalement à environ 25 millions de francs.

Si l'Etat y trouvera son compte, qu'en sera-t-il du contribuable ? Que deviendra le budget personnel ou familial ? Soulignons que tout retard dans les paiements mensuels des impôts entraînera une majoration de 5 % plus 5 francs pour le rappel. Pas moyen non plus d'économiser cette somme et de la déposer sur un carnet d'épargne, rapportant des intérêts. Qu'en pensent nos lectrices, mères de famille ou femmes seules ? Qu'elles veuillent bien nous écrire à ce sujet.

Monique Druey

Education permanente Soins infirmiers

A la veille de la fusion des trois associations professionnelles d'infirmières diplômées (Hygiène maternelle et pédiatrie, psychiatrie, soins généraux) et de la naissance d'une association unique, la section de Genève de l'Association Suisse des Infirmières et Infirmiers Diplômés (ASID) a mis à son programme d'éducation permanente une session en vue d'étudier les problèmes et tâches de cette nouvelle association.

A Genève, au siège du Conseil International des Infirmières (CII) — qui les invitait à cette occasion — se sont retrouvées lundi et mardi 17 et 18 avril 1978, des infirmières venant de différents endroits de la Suisse et des divers secteurs des soins infirmiers.

Sous l'impulsion dynamique de Mlle Doris Krebs, infirmière conseil au CII, de Mlle Marjorie Duvillard, présidente de la section genevoise de l'Association des Infirmières et Infirmiers diplômés, et après une introduction générale, les participants se sont répartis en 3 ateliers de réflexion.

Une séance plénière permit à chacun d'exprimer ses attentes et ses préoccupations. La synthèse fit ressortir notamment l'importance de l'éducation permanente au niveau, non seulement des soins infirmiers, mais aussi pour acquérir de la formation, des connaissances dans les domaines socio-économique, juridique, des relations publiques et politique.

Cette formation devra conduire à des objectifs à long terme qui passeront par l'engagement actif de chaque membre. L'Atelier a convaincu les infirmières et infirmiers qui y ont participé du potentiel que représente leur regroupement.